



Approbation de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine devenant site patrimonial remarquable, Vu pour être annexé à la délibération métropolitaine en date du 25 mars 2021,

Pour le Président,
La Vice-Présidente déléguée,

Cathy Savourey

Site patrimonial Remarquable régi par une Aire de mise en Valeur de l'Architecture du Patrimoine (AVAP)

02 - Plan du périmètre

Légende

- Monuments historiques
- Périmètre AVAP**
- Bordure du site classé et perspectives urbaines
- Coeur de bourg
- Coteaux de Loire
- Domaines et fermes du plateau
- Porte de ville
- Vallée de la Bresme et vallées associées

